

**LA « NATURE », DE LA PROTECTION DU SAUVAGE (« WILDERNESS ») A LA  
GESTION DE LA BIODIVERSITÉ**

par Raphael **Larrère**<sup>1</sup>

Depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les conceptions de la « nature » opposent les tenants d'une « nature » pour elle-même à ceux d'une « nature » pour les humains. Cette opposition est présente en France, dès le début de l'histoire des Parcs nationaux, histoire qui a concerné les colonies encore plus que la métropole. Si la récente loi sur les parcs entend protéger une nature culturelle, la préservation des « derniers refuges » de nature sauvage reste une préoccupation de scientifiques et d'écologistes.

---

<sup>1</sup> Correspondant de l'Académie d'Agriculture de France.